

Réf. 17- SA/VM/Qualité
Objet : consultation certification
Affaire suivie par : Mme Sabine ANTONY, responsable qualité

Colmar, le 25/09/2017

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA68) est un établissement public administratif, qui intervient dans le recyclage en agriculture de déchets, notamment des produits résiduels organiques.

Les principaux clients du SMRA68 sont des collectivités et industriels, gérant une filière de recyclage agricole de leurs produits résiduels (boues de station d'épuration, compost de déchets verts, ...) et la Préfecture, le SMRA68 ayant été désigné organisme indépendant, c'est-à-dire expert technique, pour le compte du Préfet. Le SMRA68 applique une démarche de management de la qualité, certifiée ISO 9001, depuis 2003. Cette démarche permet de garantir le service rendu à nos clients.

Le certificat actuel vient à échéance le 09 avril 2018.

Souhaitant poursuivre la démarche d'amélioration continue, le SMRA68 effectue une consultation auprès d'organismes de certification accrédités.

Cette prestation concernera la période 2018-2020.

Vous trouverez, ci-joint, les informations relatives à ce marché.

Merci de nous faire parvenir votre meilleure offre pour le **lundi 16 octobre 2017**.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations

La Directrice,
Nathalie VALENTIN

Pièce jointe : informations relatives à ce marché

**Marché relatif à la
Certification ISO9001 version 2015 du SMRA68
Période 2018-2020**

**Marché public de fournitures et de services - Procédure simple
Marché unique - Appel d'offres ouvert**

Informations relatives à la consultation

Objet du marché :	Certification ISO 9001 version 2015
Donneur d'ordre : Etablissement Public Administratif	Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin (SMRA68) M. le Président, le représentant légal de l'établissement public 2 allée de Herrlisheim 68000 COLMAR Tél : +33 3 89 22 95 70 Contact administratif : Nathalie VALENTIN, Directrice Contact technique : Sabine ANTONY, Responsable qualité
Activité principale : Voir en fin de page pour les arrêtés.	Encadrer le retour au sol de produits résiduels (boues de station d'épuration, composts de déchets verts, composts de la fraction fermentescible des ordures ménagères, ...) dans le Haut-Rhin. Cette activité repose sur 3 axes déclinés dans 3 processus de réalisation : <ol style="list-style-type: none"> 1. accompagner et expertiser les filières d'épandage, 2. acquérir des références expérimentales (aspects agronomiques et innocuité) 3. communiquer. Activité certifiée, depuis avril 2003, jusqu'au 09/04/2018
Taille de l'organisme	7 agents
Définition des besoins	La prestation porte sur la réalisation d'un audit de certification ISO 9001 version en vigueur, par un organisme accrédité, en vue de la certification au plus tard en avril 2018 et qui sera suivi de 2 audits de suivi les années 2019 et 2020.
Critères d'attribution	Offre économiquement la moins disante
Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)	Services de certification 79132000-8
Lieu d'exécution des travaux	Bâtiment Europe 2 allée de Herrlisheim 68000 COLMAR
Délais de remise des candidatures et des offres	Lundi 16/10/2017 à 12H00 Par mail (secretariat@smra68.net) ou courrier postal (cf. ci-dessus)

Objet du marché :	Certification ISO 9001 version 2015
Consultations infructueuses et sans suite	Conformément à l'article 80-II du code marchés publics, le pouvoir adjudicateur informera dans les plus brefs délais les candidats s'il n'est pas donné suite à la procédure et des motifs qui justifient cette décision
Information des candidats	Les candidats seront informés au plus tard le lundi 30/10/2017

Cette consultation est téléchargeable sur www.smra68.net

Toute demande complémentaire doit être effectuée par courrier électronique auprès de Sabine ANTONY : s.antony@smra68.net.

Documents susceptibles d'être consultés sur simple demande :

- Manuel qualité SMRA68
- Engagements direction 2017
- Certificat ISO 9001 SMRA68
- Présentation des 7 processus (3 processus de réalisation, 3 de soutien, 1 de pilotage). *A noter que le SMRA68 prévoit de regrouper certains processus. Le nombre est donc susceptible d'évoluer à la baisse.*

Arrêtés relatifs au SMRA68

- [Arrêté préfectoral n° 200732516 du 21 novembre 2007 portant constitution du syndicat mixte recyclage agricole](#)
- [Arrêté préfectoral n°2008-113-1 du 18 avril 2008 portant désignation du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin comme organisme indépendant du producteur de boues dans le Haut-Rhin](#)

Consultables sur le site www.smra68.net, page « syndicat mixte »